

## Quels avantages fiscaux pour une invalidité 2éme cat

Par grahambond, le 03/10/2015 à 07:25

Bonjour,

Je déclaré 19.688 € de revenus aux impôts. Je suis séparé et en invalidité 2e catégorie. Suisje exonéré de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation ?

Merci.

Par alterego, le 03/10/2015 à 16:08

Bonjour,

Selon les information que vous nous donnez, non.

Au cas où vous auriez mal renseigné votre question, vous pouvez effectuer une simulation sur

http://www3.finances.gouv.fr/calcul\_impot/2015/index.htm

Cordialement